Konkurse Faillites Fallimenti

No 220 Freitag, 11.11.2005 123. Jahrgang

- 1. Débitrice: Gitony Sàrl, Caroline 16, 1003 Lausanne
- Déclaration de faillite: 08.09.2005
 Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 21.11.2005
- 4. Avance de frais: CHF 3'000.00 4. Avance de frais: CHF 3'000.00
 Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
 5. Remarques: but: tout service, notamment dans le domaine de l'hôtellerie et de la restauration

Office des faillites de Lausanne 1014 Lausanne

(00137855)